

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

Par suite d'une erreur de la copie qui nous a été communiquée, un mot s'est trouvé remplacé par un autre dans le télégramme que S. A. S. le Prince a adressé à M^{re} du Cured, le 12 novembre dernier. Voici le texte exact de ce télégramme :

Prince de Monaco,

à Monseigneur du Cured, Evêché Monaco.

En vous souhaitant la bienvenue sur le domaine confié à votre sagesse par l'estime de vos supérieurs, j'espère que vous vous inspirerez toujours des principes de justice, d'indulgence et de charité qui sont la meilleure force des religions pour garder leur rôle de paix au milieu des incertitudes de la conscience humaine.

Revenant de leur voyage en Angleterre, LL. MM. le Roi et la Reine d'Italie, voyageant incognito, ont de nouveau traversé la Principauté dimanche soir. Le train royal a passé en gare de Monaco à 9 heures 19. Les quais avaient été interdits au public, et le train a poursuivi sans incident sa marche vers l'Italie.

Une sérénade a été donnée, mercredi dernier, vers neuf heures du soir, à M^{re} Arnal du Cured par toutes les Sociétés artistiques de la Principauté. Après les morceaux de choix qui ont été exécutés, et surtout après l'*Hymne Monégasque* qui a terminé ce concert devant l'Evêché, des applaudissements ont éclaté dans la foule, et des cris enthousiastes de « Vive Monseigneur ! » ont été poussés par les sociétaires. Le nouvel Evêque, très touché de cette sympathique manifestation, s'est entretenu avec les présidents et les directeurs des diverses Sociétés monégasques, les remerciant de l'agréable surprise que lui a causée cette sérénade et les priant de vouloir bien l'inscrire comme membre honoraire de chacune des Sociétés présentes.

Conformément à l'ancienne coutume de ce pays, les nombreuses Sociétés artistiques existant dans la Principauté ont célébré, dimanche, avec beaucoup d'éclat, la fête de Sainte Cécile, patronne des musiciens.

La journée a commencé à la Cathédrale par une messe dite par M. le curé Mercier, à 9 heures du matin, messe à laquelle a bien voulu assister M^{re} Arnal du Cured qui, au cours de la cérémonie, est monté en chaire et a prononcé une fort touchante allocution de circonstance. Etaient présents dans la grande nef de l'église les membres de la *Société Philharmonique*, de la *Chorale l'Avenir*, de la *Estudiantina* et de l'*Accord Parfait*. Toutes ces Sociétés ont fait entendre, pendant la messe, divers morceaux de musique religieuse remarquablement interprétés. S. Exc. M. le Gouverneur Général, M. le comte Gastaldi, maire de Monaco; M. Georges Bornier, directeur général de la Société des Bains de Mer, ainsi que plusieurs

autres notabilités locales, assistaient à cette pieuse cérémonie.

A leur sortie de la Cathédrale, les Sociétés se sont dirigées en cortège vers la place de la Visitation pour défilier devant le Gouvernement; puis chacune d'elles, bannière en tête, a regagné son siège social.

A midi, les membres de la Société Philharmonique et leurs invités se sont réunis en un charmant banquet donné dans la grande salle du restaurant Romain, sous la présidence de M. de Loth. Au dessert, M. le comte de Maleville, que S. Exc. M. le Gouverneur Général, empêché par son deuil, avait délégué pour le représenter à cette fête, est entré dans la salle du banquet où de vifs applaudissements l'ont accueilli. Le dévoué président de la Philharmonique lui a souhaité la bienvenue en excellents termes. M. le comte de Maleville a répondu en exprimant, au nom du Gouverneur et au sien, les sentiments de sympathie et les éloges que mérite la si dévouée Société Philharmonique, à la prospérité de laquelle il boit ainsi qu'à la santé de son digne président, M. de Loth. Celui-ci, reprenant la parole, porte, aux acclamations unanimes de tous les convives, la santé de S. A. S. le Prince Albert, de S. A. S. le Prince Héréditaire et de toute la Famille Princièrre. M. le Secrétaire Général dit que ce témoignage d'attachement sera transmis à Son Altesse Sérénissime. Après quelques autres toasts, les assistants se lèvent de table pour se rendre au théâtre des Variétés, où va avoir lieu une matinée artistique organisée par la Société Chorale.

Cette matinée lyrique et dramatique a été fort attrayante et a fait grand honneur aux membres de l'*Avenir*, qui s'y sont prodigués, sous la direction de leur habile chef M. Nef. Divers virtuoses et artistes du Casino de Monte Carlo, ainsi que plusieurs amateurs de talent, qui prêtaient gracieusement leur concours, ont également recueilli de chaleureux applaudissements.

Le soir, à 7 heures trois quarts, la Société Chorale l'*Avenir* a offert, dans la grande salle de restaurant du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Paris, un magnifique banquet qui a somptueusement terminé cette journée de fête. La salle était pavoiisée aux couleurs monégasques, et les tables fleuries avec un goût exquis. A la table d'honneur, présidée par M. Félix Gindre, avaient été invités à prendre place les présidents ou représentants de toutes les sociétés locales, ainsi que M. le chanoine Mercier, les chefs de musique du Casino de Monte Carlo, les représentants de la presse et quelques amis personnels des membres honoraires et actifs de l'*Avenir*.

A neuf heures, au moment du dessert, M. le comte de Maleville vient prendre place à côté du Président, aux applaudissements de tous les convives.

Prenant le premier la parole, M. le Président de la Chorale a exprimé en fort bons termes sa profonde gratitude à l'égard de Son Altesse Sérénissime, et, au milieu d'acclamations enthousiastes, il a levé son verre en l'honneur de S. A. S. le Prince

Albert, de S. A. S. le Prince Héréditaire et de la Famille princièrre. L'honorable M. Félix Gindre a ensuite bu à M. le comte de Maleville, remplaçant S. Exc. M. le Gouverneur Général, que son deuil empêche si malheureusement d'assister à la réunion; il boit également et successivement à M. le comte Gastaldi, maire de Monaco; à M. le curé Mercier; aux présidents des Sociétés de bienfaisance et des Sociétés artistiques et sportives; à M. Camille Blanc, président du Conseil d'Administration, et à M. Georges Bornier, directeur général de la Société des Bains de Mer; aux artistes invités et particulièrement à ceux qui ont prêté leur gracieux concours à la matinée de l'après-midi; aux représentants de la presse locale et régionale; aux membres honoraires de la Société Chorale; enfin à tous les convives présents.

M. le comte de Maleville se lève ensuite, et, dans une fort spirituelle improvisation, il fait un éloge mérité du dévoué Président, qui n'a oublié qu'une seule personne, la sienne, dans les paroles aimables qu'il vient de prononcer. Le représentant du Gouvernement félicite chaleureusement M. Félix Gindre de la distinction honorifique qui vient de lui être accordée par Son Altesse Sérénissime, distinction qui est la juste récompense de ses anciens services et de son actif dévouement, soit à la Commission Communale, dont il est membre, soit à l'ancienne Société artistique dont il est président. M. le comte de Maleville continue en adressant à son tour quelques mots flatteurs pour chacune des notabilités présentes à ce beau banquet; il boit à la Chorale, à son Président, à son habile chef M. Nef, et levant son verre aux succès futurs de la Société, il se résume d'un mot en buvant à l'*« Avenir »*.

Une ovation est faite à M. le Secrétaire Général, après lequel parle M. le chanoine Mercier dont l'allocution pleine de bonhomie spirituelle est soulignée par d'unanimes bravos. Puis successivement, des toasts applaudis sont encore portés par M. Bellinzona, l'éloquent porte-paroles des membres honoraires; par M. de Loth, au nom des Sociétés artistiques dont il est le président-doyen; par M. Néri, au nom de la Société des Régates; par M. Léon Jehin, au nom des artistes; par M. Jules Michel, au nom de la presse locale et régionale; par M. Philippe Casimir, au nom de la commune de la Turbie, et par M. Natta, sous-lieutenant des douanes à Vintimille, qui, en excellent langage italien, félicite son cher ami M. Gindre.

M. Nef termine par un discours remarquablement conçu et fort bien dit, discours au cours duquel il rappelle tout ce dont la Société Chorale est redevable à son dévoué Président. L'excellent directeur de l'*Avenir*, au nom des membres actifs, remet au nouveau chevalier de l'Ordre de Saint-Charles une précieuse croix enrichie de brillants.

Une nouvelle ovation retentit pendant que M. Nef, après avoir placé cette croix sur la poitrine de M. Félix Gindre, lui donne l'accolade. Le Président de l'*Avenir* exprime sa reconnaissance en termes émus, et la fête prend fin par une bril-

lante exécution de deux chœurs fort remarquablement chantés par les membres actifs de la Chorale.

* * *

De son côté, la *Lyre Monégasque*, qui, depuis plusieurs semaines, avait accepté l'invitation qui lui avait été faite, d'aller fêter la journée de la Sainte-Cécile avec les membres de la Musique Municipale de Bordighera, était partie dimanche matin pour cette ville par le train de 7 heures. L'accueil qu'elle y a reçu a été des plus chaleureux : des fleurs lui ont été offertes à la gare, d'où le cortège, comprenant la *Lyre Monégasque* et la Musique Municipale de Bordighera, s'est rendu à la Mairie. Au nom de la population, M. l'avocat Rossi, maire du pays, a, en termes éloquents, souhaité la bienvenue aux artistes monégasques. La plupart des sociétaires sont ensuite allés séparément assister à la messe célébrée à l'église paroissiale. A midi, le cortège s'est reformé à la Mairie, d'où les deux Sociétés musicales se sont dirigées vers la salle du Théâtre dans laquelle a eu lieu un confraternel repas. A côté de M. J. Marquet, président de la *Lyre Monégasque*, avait pris place M. le Maire de Bordighera qui, au dessert, a prononcé une vibrante allocution terminée par un toast au dévoué président et aux membres de la *Lyre*. M. Marquet, en son nom personnel, et M. Jules Michel, au nom de la Société monégasque, ont remercié M. le Maire de son beau discours et ont bu à sa santé, à celle des membres de la Musique Municipale et à la population de Bordighera qui a fait une réception aux membres de la *Lyre Monégasque* dont ceux-ci conserveront un souvenir reconnaissant.

Sur la proposition du commandant Alban Gastaldi, vice-président, une collecte, dont le montant a été remis à M. le Maire, a été faite pour les pauvres de Bordighera.

A l'issue du banquet, un concert sur la place publique a été donné par nos sociétaires qui, sous la direction de leur excellent chef, M. Sainte-Marie, ont été fort applaudis par une foule nombreuse. Un dîner intime a terminé cette journée de fête, favorisée par le plus admirable temps qu'on pût rêver, et ce n'est que par le dernier train que les membres de la *Lyre Monégasque* sont rentrés à Monaco, ravis de leur excursion et de l'hospitalière réception qui leur a été faite par leurs camarades de Bordighera.

Le Gouverneur Général de la Principauté donne avis aux habitants qu'une enquête administrative de dix jours, du 24 novembre au 4 décembre, relative aux modifications des conditions spéciales prescrites par la délibération du Comité des Travaux Publics, en date du 8 mai 1899, pour les constructions en bordure et aux abords de la Route de l'Observatoire, est ouverte à la Mairie.

En conséquence, les plans et profils, ainsi que les délibérations du Comité des Travaux Publics en date du 8 mai 1899 et du 13 mai 1903, y resteront déposés pendant dix jours, du 24 novembre au 4 décembre, pour y recevoir les observations des intéressés.

Mardi dernier, au moment où notre journal venait d'être mis sous presse, éclatait un violent incendie qui, malgré des prompts et énergiques secours, a détruit en partie l'entrepôt de MM. Fontana et Gamba, entrepreneurs de maçonnerie du Musée Océanographique. Cet entrepôt est situé, on le sait, en territoire français, mais tout à côté de la limite de la Principauté, dans le vallon de Sainte-Dévote.

Le feu, qui a pris accidentellement dans un magasin de fourrage, s'est rapidement propagé à l'entrepôt de bois et menuiserie, aux écuries, à la remise des voitures et au logement des deux ménages d'employés-gardiens. Les maisons voisines (surtout la villa Faraldo et les maisons César Fontana et Jacquemus), ont été pendant une heure très menacées par les flammes, qui les ont endommagées. Néanmoins, grâce aux pompiers de Monaco qui, avec quatre

pompes et sous l'habile direction du capitaine Bandini et du lieutenant Lacombe, ont attaqué le fléau avec autant d'entrain que de courage, le feu a pu être peu à peu maîtrisé et éteint après de longues heures de pénibles efforts. En outre des pompiers, une foule de particuliers se sont également dévoués au service de la chaîne et à la manœuvre des pompes. C'est par le concours empressé de tous ces dévouements que l'on n'a pas eu à déplorer une plus grave catastrophe.

Dès la première heure, S. Exc. M. le Gouverneur Général et les principales autorités de la Principauté s'étaient portés sur les lieux du sinistre, où le service d'ordre a été organisé aussitôt par la compagnie des carabiniers et la police de Monaco, sous la direction de M. le capitaine de Capella et de M. le commissaire central Hennequin.

A part deux sauveteurs légèrement blessés aux mains et qui ont été aussitôt pansés à une pharmacie voisine, il n'y a pas eu d'accidents de personnes à regretter.

A huit heures du soir, les pompiers se sont retirés après avoir noyé les décombres. Les dégâts sont estimés à une quarantaine de mille francs.

L'Administration des Postes rappelle au public que la franchise postale concédée aux corps des troupes françaises *détachées en Chine* a été supprimée par un décret en date du 26 juin 1903.

En conséquence, les correspondances échangées avec les militaires et marins appartenant à ces corps de troupes doivent être affranchies au départ dans les conditions ordinaires pour ne pas être taxées à l'arrivée comme lettres non affranchies.

Notre saison théâtrale, à Monte Carlo, a commencé par une série de petits spectacles coupés, comprenant un opéra-comique en un acte et un divertissement chorégraphique. Successivement furent ainsi revus avec plaisir *la Poupée de Nuremberg*, cet ancien petit chef d'œuvre d'Adam, et *Bonne d'enfant*, une amusante bouffonnerie musicale d'Offenbach. M^{lle} Jeanne Petit dans la première de ces pièces, M. Polin dans la seconde eurent les honneurs de la soirée. *Rêve Joyeux* et surtout *les Diamantines* (dont la musique entraînante est due au talent de compositeur de M. Tesorone, un des meilleurs musiciens de notre orchestre) ont fait valoir le charme gracieux des dames du Corps de ballet si bien dirigé par M^{me} Gedda, et en particulier de M^{lles} Santori, de Biasi et Martin.

Le premier Concert Classique de la saison a attiré, jeudi dernier, un public déjà nombreux dans l'élégante salle Garnier. On sait la réputation européenne de notre magnifique orchestre, et nous n'étonnerons personne en signalant les bravos flatteurs qui ont accueilli la réapparition au pupitre de l'éminent chef d'orchestre, M. Léon Jehin.

Ce premier concert fut des plus intéressants ; nous mentionnerons notamment, après la délicieuse ouverture de la *Flûte enchantée*, chef-d'œuvre du divin Mozart, la puissante exécution de la célèbre *Symphonie en ut mineur* de Beethoven.

Les *Préludes*, de Liszt, poème descriptif d'un compositeur de génie précurseur, fut ensuite écouté avec l'attention recueillie que méritait cette première audition à Monte Carlo. Puis vint l'*Enchantement du Vendredi-Saint*, fragment superbe de *Parsifal*, et M. Jehin conduisit cette page, d'une incomparable poésie mystique, avec autant de sentiment que d'habileté artistique.

Enfin, pour terminer ce beau concert, notre distingué premier chef d'orchestre dirigea brillamment quelques-uns des plus jolis passages du ballet de la *Korrigane* de M. Widor.

On voit que la série de nos grandes auditions musicales fut ouverte de façon à satisfaire nos dilettantes les plus délicats, et nous savons, qu'à leur vive satisfaction, cette série se poursuivra avec un éclat grandissant par l'interprétation de

nombreuses nouveautés qui alterneront sur les beaux programmes de M. Jehin avec les chefs-d'œuvre consacrés de la musique classique.

Dans ses audiences des 17 et 19 novembre, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Descubes Jean, né à Vayres (Haute-Vienne) le 24 juin 1845, journalier, sans domicile fixe, quatre jours de prison et 16 fr. d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Alpini Oreste, né à Arezzo (Italie) le 17 septembre 1880, manœuvre, demeurant à Monaco, un an de prison pour vol simple.

Escoffier Daniel, né à Paris le 31 août 1884, sans profession, demeurant à Monaco, pour port d'arme prohibée, 50 fr. d'amende, confisqué l'arme saisie.

Jeudi 26 novembre 1903, à 2 heures et demie

2^e CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

sous la direction de M. Léon JEHIN

Le Songe d'une Nuit d'Eté, ouverture. Mendelssohn.
Hercule au Jardin des Hespérides. Henri Busser.
 (Poème symphonique).
Prélude de Guntram (1^{re} audition)... Richard Strauss.
Scherzo symphonique..... Kopylow.
Symphonie fantastique (en 5 parties). H. Berlioz.
 I. Réveries, passions. — II. Un bal. —
 III. Scène aux champs. — IV. Marche au
 supplice. — V. Songe d'une nuit de Sabat.

Lettre de Paris

Paris, 23 novembre 1903.

On a essayé ces jours-ci de faire renaître l'affaire Humbert de ses cendres. Alors que les portes des lointaines prisons se refermaient sur les châtélains des Vives-Eaux deux parlementaires, deux députés d'opinions différentes, MM. Georges Berry et Marcel Sembat, se sont rencontrés pour la ressusciter et l'amener du terrain judiciaire, où chacun la croyait définitivement enterrée, sur le terrain politique.

Les représentants de Paris ont demandé que la Chambre chargeât une Commission de faire la lumière sur les « complicités dénoncées par les avocats de la grande Thérèse » ; et l'Assemblée, prise d'un nouvel accès de vertu, ou, comme on l'a dit, « du désir malicieux d'ennuyer quelques personnalités politiques », a déféré à leur désir.

Le Garde des sceaux ne voulait pas de cette enquête :

« A quoi bon, ajouta-t-il, remuer de nouveau cette affaire et commettre encore cette erreur de constituer une assemblée politique juge de la vie privée de ses membres ? »

« S'il y avait des complicités, le parquet les eût recherchées. La défense elle-même n'eût pas manqué d'y puiser le meilleur de ses arguments. Plus de vingt personnes, avocats ou autres, ont pris connaissance du dossier, et, parmi elles, quelques-unes touchent à la politique ; comment, si elles avaient découvert la moindre chose, veulent-elles ne l'aient pas révélé ? »

La Chambre elle-même était indécise ; mais M. Marcel Sembat a très habilement et très ironiquement retourné le raisonnement du Garde des sceaux.

— Puisqu'il n'y a rien dans ce dossier, pourquoi ne pas l'ouvrir ? lui a-t-il riposté.

Et cet argument, salué de rires et d'applaudissements, a décidé la Chambre.

Reste à savoir si ce vote aura de bien graves conséquences. Il est permis d'en douter. L'affaire Humbert, c'est comme les pièces usées, ça n'intéresse plus personne et la publication du *Figaro* a déjà fortement contribué à détruire la légende des grandes complicités. Encore une fois, beaucoup de bruit pour peu de chose.

* * *

Mais laissons là un sujet de chronique qui confine à la politique et parlons de choses plus académiques.

Il y a en ce moment grand remue-ménage à l'Institut (section des Beaux-Arts). Il s'agit de nommer un successeur à Henri Roujon, dernièrement promu secrétaire perpétuel.

D'innombrables candidats sont en ligne. La lutte paraît devoir se circonscire entre les « deux Georges » : Georges Leygues et Georges Berger, l'un et l'autre députés, et hommes très sympathiques.

M. Georges Leygues paraît réunir les plus grandes chances. Ancien ministre des Beaux-Arts, il a contre lui ceux qui souhaiteraient que l'influence et les titres politiques fussent exclus d'une élection académique ; et il a pour

lui tous les autres, — qui savent gré à M. Leygues d'avoir mis cette influence au service des bonnes traditions et des bonnes causes, et trouvent excellent que l'Académie récompense le mérite même chez un homme politique, si ce mérite s'est dépensé à son profit. Ils rappellent que le comte Walewski, le comte de Nieuwerkerke, Haussmann furent membres libres de l'Académie des Beaux-Arts, et ils ne trouvent point cela scandaleux... M. Leygues a donc les plus grandes chances de l'emporter. Au premier rang des académiciens qui défendent cette candidature, on cite MM. Saint-Saëns et Reyer, et le doyen des maîtres français, Jules Lefebvre, Roty, Henner, Massenet, et M. Hébert, qui s'est jeté dans la mêlée avec une ardeur toute juvénile.

Les autres candidats sont : Germain Bapst, Bouchot, Camille Bellaigue, Jules Comte, Clausse, Ch. Normand, L. Gonse, A. Soubies, et enfin... Mounet-Sully, de la Comédie-Française.

Cette candidature de M. Mounet-Sully a été déjà débattue en octobre 1895, et notre excellent confrère Raoul Aubry, du *Gil Blas*, nous rappelait dans quelles circonstances elle avait été posée. C'était à la suite de la représentation de gala offerte au Théâtre-Français par l'Institut lui-même à ses associés et correspondants étrangers, à l'occasion de la célébration de son centenaire. Mounet-Sully avait dit, avec un immense succès, une poésie de M. Sully-Prudhomme « à la gloire de l'Institut ». Comme les membres des bureaux des cinq Académies étaient réunis au foyer de la Comédie, pour complimenter les artistes qui prêtaient leur concours à ce gala, M. Jules Claretie eut l'idée de rappeler à Ambroise Thomas que les acteurs avaient fait, autrefois, partie de l'Institut. Le compositeur de *Mignon* déclara qu'il fallait faire tous ses efforts pour rétablir ce précédent. En cas de réussite, un nom s'imposait : celui de Mounet-Sully.

On était allé, comme aujourd'hui, un peu trop vite. Questionné, en effet, le lendemain, sur cette question, M. l'administrateur général du Théâtre-Français déclara : — Dans l'état actuel, la chose est bien difficile à réaliser, la section de déclamation à l'Institut n'existant plus et ne pouvant être rétablie que par décret.

Hélas ! depuis cette époque, aucun ministre de l'instruction publique et des beaux-arts n'a encore rendu pareille sentence. Il en résulte que la validité de l'élection de Mounet-Sully pourrait être contestée, voire annulée, — à moins que M. Chaumié, esprit aimable et délicat, ne se fit un véritable honneur de ratifier, d'un beau trait de plume, le succès de notre illustre tragédien.

Et puis, Mounet-Sully est sculpteur ; il fait des bustes qui sont, quelquefois, fort réussis. Encore il écrit — vers et prose. Les intimes qui fréquentent chez lui savent qu'il a écrit un drame d'amour : les *Buveuses de larmes* ; une pièce où la question du duel est agitée et que le titre explique suffisamment : *Mort d'Homme*, et aussi le *Talisman*, « l'épouse sauvée par la mère, le foyer conjugal préservé par l'enfant » ; le *Juge*, « la mère coupable montrée plus indigne encore que l'épouse coupable, car l'enfant a un droit, ici-bas : celui d'avoir une mère à respecter » ; la *Vieillesse de don Juan* ou son châtement et sa réhabilitation, qu'il achève en collaboration avec M. Barbier.

Enfin, Mounet-Sully sait agréablement tourner la harangue. Quand il consent à ne pas tonitruer — écrivons l'infâme ! — des imprécations contre M. Jules Claretie, il a de l'esprit. Et, sans doute, quelqu'un qui a aussi beaucoup d'esprit se ferait-il volontiers le protecteur de sa candidature : c'est justement M. Claretie.

* * *

Le nouveau Théâtre lyrique que les frères Isola ont si brillamment ouvert naguère à la Gaité avec *Hérodiade*, vient de remporter un nouveau succès avec la *Juive*, le vieil opéra d'Halévy, si usé en province où il n'est pas un théâtre de sous-préfecture qui, bien ou mal, l'ait donné maintes fois. Mais à Paris, la *Juive* n'est pas du répertoire de l'Opéra, et pour beaucoup de boulevardiers, cette partition d'antan a été une nouveauté. Les musiciens de la nouvelle école en ont été tout désorientés.

Ecoutez plutôt M. Catulle Mendès qui dit dans sa chronique du *Journal* :

« Le succès a été fort grand. J'avoue que j'en suis demeuré étonné. Je ne croyais pas que la *Juive* put, à l'heure actuelle, intéresser, émouvoir, emporter ; et, il y a peu de temps, ayant rencontré l'un des directeurs de l'Opéra municipal, je lui ai déconseillé cette reprise. Il ne m'a pas cru, il a eu raison, puisque l'événement me donne tort. Entendons-nous bien, pourtant. Il n'est pas prouvé du tout que l'ouvrage d'Halévy obtienne, les prochains soirs, un succès pareil à celui d'avant hier et à celui de ce soir. J'espère bien que tout sera remis en juste place par la grande et équitable foule, si ingénument sensible. Il n'en reste pas moins incontestable que la répétition

générale et la première de la *Juive* ont produit un grand effet. »

On n'avoue pas plus galamment sa défaite. La foule sera-t-elle, comme l'espère le critique wagnérien, moins sensible aux mélodies d'Halévy que le public *select* des premières. Il est permis d'en douter, quoiqu'en dise M. Catulle Mendès. L. S.

MARINE ET COLONIES

Le budget de la marine. — Dans la première partie du rapport sur le budget de la marine, qui sera distribué ces jours-ci à la Chambre française, M. Messimy étudie l'organisation et le fonctionnement des divers services de la marine, ainsi que la situation des programmes de constructions neuves et d'aménagements des ports et points d'appui de la flotte.

Le rapporteur expose d'abord quelles sont les réformes dues à l'initiative de M. Pelletan : organisation des administrateurs de l'inscription maritime ; mise sur un même pied d'égalité des officiers de tous les corps de la marine ; suppression du détail des approvisionnements ; assurance de la pleine indépendance du contrôle et l'application du décompte des frais généraux dans la comptabilité des constructions navales.

M. Messimy approuve ces réformes ; puis, il s'occupe des arsenaux, dont il critique la mauvaise organisation aux points de vue administratif et industriel. Il préconise la spécialisation des arsenaux : Lorient et Brest seraient spécialisés dans la construction en série des grands navires ; Rochefort, dans la construction et la réparation des torpilleurs et contre-torpilleurs également en série ; Toulon et Cherbourg dans la construction des sous-marins et les réparations aux escadres.

La question du personnel des arsenaux est aussi très étudiée par le rapporteur, personnel technique, administratif, secondaire et ouvrier. Il constate que la commission du budget a réduit de 300,000 francs sur le chapitre du *Personnel technique* ; de 20,000 francs sur celui du *Personnel et agents divers* et de 105,000 francs sur les divers chapitres de mains-d'œuvre.

M. Messimy regrette encore qu'il y ait beaucoup de forces perdues dans les services de la flotte construite. Les dépôts des équipages dans lesquels sont placés les jeunes gens arrivant au service et les marins attendant un embarquement ont un effectif de 6,696 marins et de 1,479 officiers mariniens. Il faudrait réduire ce nombre fort exagéré. Le rapporteur demande également la diminution du nombre des marins-canoitiers de planton, qui peuplent les établissements de la marine, et aussi la réduction des musiques des contre-amiraux commandant en sous-ordre.

En ce qui concerne les écoles des spécialistes, M. Messimy approuve la suppression de la *Melpomène*, école des gabiers, le remplacement des vieux bâtiments comme la *Couronne* et l'*Algésiras* par des navires modernes ; il demande la suppression du bataillon des apprentis fusiliers et propose la création d'une seule école pour remplacer les écoles de mécaniciens. Il est partisan du transfert à terre de l'Ecole navale.

Le rapporteur est aussi favorable à une réduction du cadre des officiers de santé.

Quant aux constructions navales, le programme de 1900 subit des retards et, d'autre part, les prévisions de dépenses seront dépassées.

En terminant, M. Messimy envisage la constitution d'un conseil de défense qui pourrait comprendre : le ministre de la marine, celui des colonies, le sous-secrétaire d'Etat de l'administration commune ; le sous-secrétaire d'Etat de la guerre ; celui de la marine ; celui de l'armée coloniale.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 15 au 22 Novembre 1903

NICE, y. à vap. <i>Esmerald</i> , angl., c. Herbet,	sur lest.
CANNES, b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Garel,	sable.
MARSEILLE, chaland <i>Léon et Tony</i> , fr., c. Giano,	houille.
CANNES, b. <i>Marcelle</i> , fr., c. Fredy,	sable.
— b. <i>Conception</i> , fr., c. Logne,	—

Départs du 15 au 22 Novembre

PORT SAÏD, y. à vap. <i>Esmerald</i> , angl., c. Herbet,	sur lest.
CANNES, b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Garel,	—
— b. <i>Marcelle</i> , fr., c. Fredy,	—

AVIS

MM. les Actionnaires de la **Société anonyme Monégasque de Panification Modèle Franco-Viennoise** sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le Jeudi 3 Décembre prochain 1903, à neuf heures et demie du matin, au siège social, 11, rue Florestine, à la Condamine.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Confirmation des résolutions de la dernière Assemblée Générale ordinaire.
- 2° Modification à l'article 38 des statuts.
- 3° Prolongation d'un bail.
- 4° Projet d'améliorations à la Maison Vogade.
- 5° Autorisation de traiter, s'il y a lieu, avec un ou plusieurs administrateurs.

NOTA. — Pour donner droit à assister à l'assemblée, les actions ou le recépissé des actions dans un des principaux établissements de banque ou de crédit doivent être déposés au siège social, trois jours francs au moins avant l'assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

AVIS

Les Membres de l'Association Amicale des Anciens Elèves des Frères sont priés, le 25 novembre courant, à 8 heures du matin, de vouloir bien assister aux funérailles de leur regretté camarade

Jules GASTAUD

Membre actif

On se réunira à la maison mortuaire, rue de l'Eglise, 6.

Etude de M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, Notaire à Monaco, successeur de M^e Louis VALENTIN, 2, rue du Tribunal, 2.

VENTE PAR LICITATION AMIABLE

AVEC ADMISSION DES ÉTRANGERS

Le lundi 30 novembre 1903, à 10 heures du matin, à Monaco, en l'étude et par le ministère de M^e EYMIN, notaire, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de :

1° Une Maison de rapport

située à Monaco, quartier de la Condamine, rue Antoinette, 7, comprenant : un principal corps de bâtiment, en façade sur la rue Antoinette, élevé de deux étages sur rez-de-chaussée et sous-sol habitable, et deux autres corps de bâtiment derrière le précédent, l'un adossé à la villa Olghetta, élevé de deux étages sur rez-de-chaussée et caves, l'autre adossé à la propriété Lambert, composé d'une grande cave et de deux pièces au-dessus.

Susceptible d'un revenu annuel de 3,600 francs.

Consignation pour enchérir : 6,000 francs.

Mise à prix : 40,000 francs.

2° UNE PROPRIÉTÉ

située sur la commune de la Turbie, quartier du Tenaou, plantée d'arbres fruitiers, sur laquelle existent : une petite maison élevée d'un étage sur rez-de-chaussée et un chalet construit au-dessus d'un réservoir, le tout d'une superficie de 600 mètres carrés environ.

Consignation pour enchérir : 2,000 francs.

Mise à prix : 15,000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e EYMIN, notaire à Monaco, dépositaire du cahier des charges.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur **THOMAS Albert-Alphonse**, ancien commerçant à Monte Carlo, sont invités à se présenter au Palais de Justice, à Monaco, le 4 décembre prochain, à deux heures et demie de l'après-midi, pour être consultés sur l'opportunité d'une transaction proposée.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

AVIS

Les créanciers du sieur Ange **ARMANDO**, boulangier, demeurant à Monaco, actuellement en faillite, sont prévenus de nouveau que la vérification des créances aura lieu au Palais de Justice, à Monaco, le 15 décembre 1903, à deux heures du soir.

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. RAYBAUDI, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Monaco, le 24 novembre 1903.

Pour le Greffier en Chef,
A. Croco, C. G.

AVIS

Les créanciers du sieur Louis **RUBINO**, marchand de vins, demeurant à Monaco, actuellement en faillite, sont prévenus de nouveau que la vérification des créances aura lieu au Palais de Justice, à Monaco, le 15 décembre 1903, à trois heures du soir.

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. RAYBAUDI, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Monaco, le 24 novembre 1903.

Pour le Greffier en chef :
A. Croco, C. G.

Etude de M^e Charles **TOBON**, huissier à Monaco
30, rue du Milieu, 30

VENTE VOLONTAIRE

Le jeudi vingt-six novembre courant, à deux heures de l'après-midi, et jours suivants, à la nouvelle salle des ventes, rue Terrazzani, à Monaco, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'une quantité de meubles et objets mobiliers, consistant en : lits avec sommier, tables de nuit, toilettes, glaces, pendules, tables, canapés, fauteuils, chaises, banquettes, buffets, commodes, matelas, édredons, tapis, rideaux, lingerie, vaisselle, etc.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.
Charles **TOBON**.

Etude de M^e Charles **TOBON**, huissier à Monaco
30, rue du Milieu, 30

VENTE SUR SAISIE

Le samedi vingt-huit novembre courant, à deux heures et demie de l'après-midi, au rez-de-chaussée de la maison Baron, boulevard de l'Ouest, à Monaco, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de meubles, tels que : commode-toilette, armoire, commode, tables, etc.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.
Charles **TOBON**.

Etude de M^e Charles **TOBON**, huissier à Monaco
30, rue du Milieu, 30

VENTE SUR SAISIE

Le lundi trente novembre courant, à deux heures et demie de l'après-midi, à la villa Esmeralda, avenue de la Costa, à Monte Carlo, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de trois grandes armoires en bois blanc peintes en blanc, avec sculpture en stuc, et d'une toilette.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.
Charles **TOBON**.

A VENDRE, par suite de décès, le **Café-Restaurant**, dit :

TAVERNE ALSACIENNE

sis à Monaco, grande maison Nave, entre les rues Imberty, des Orangers et des Princes.

Pour traiter, s'adresser à M. Croco, curateur de la succession **Jambois**.

PARFUMERIE

DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.
Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.
Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

Nettoyage à Sec parfait. USINE A VAPEUR
Spécialité pour Toilettes de Dames. - Prix modérés.



A. CRÉMIEUX. — Magasin : Villa **PAOLA**, à côté de l'Hôtel de la Villa des **Fleurs**, boulevard du Nord **MONTE CARLO**

MAISON MODÈLE

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

M^{me} **DAVOIGNEAU-DONAT**

FURNISSEUR BREVETÉE DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

MARQUINERIE EXTRA-FINE.

ARTICLES DE PARIS. — JOUETS EN TOUS GENRES. — G^d RAYON DE PAPETERIE, PHOTOGRAPHIES, CARTES POSTALES. — FOURNITURES DE BUREAUX. — PARFUMERIES GRANDES MARQUES. — GANTS RUBANS. — VOILETTES. — BLOUSES SOIE. — LINGERIE. — CHEMISES ET CRAVATES ÉLÉGANTES. — BAS SOIE, FIL. — OMBRELLES. — CANNES. — PARAPLUIES. — ARTICLES DE VOYAGE, ETC., ETC.

Grandes Roulettes de précision (Tapis, râtaeux).
PRIX TRÈS MODÉRÉS

BOIS ET CHARBONS

MAISON HENRI MEDECIN

DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs

Avenue de la Costa, Monte Carlo. (Téléphone)

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. **GINDRE**, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE

SABLE POUR CONSTRUCTIONS

RENDU PAR VAGONS DANS LES GARES DU DÉPARTEMENT

NEGRIN L.

CANNES-LA-BOCCA (Alpes-Maritimes)

APPICHAË BÉRENGER MONACO

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : rue Grimaldi, 25, Condamine, et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

LA FONCIÈRE

La C^e Lyonnaise d'Assurances maritimes réunies

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

C^e d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. — Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. **FARAUT**, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Installations à forfait. — Réparations de Meubles.
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.
Prix modérés.

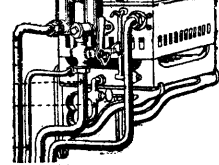
PLOMBERIE (EAU et GAZ)

Henri CHOINIÈRE

MONACO — Rue Terrazzani — CONDAMINE

Maison Laurens (Derrière les Halles et Marchés)

INSTALLATIONS COMPLÈTES pour Salles de Bains, Lavabos et Water-Closets, Appareils d'Éclairage et Chauffage par le Gaz, Chauffe-Bains et Baignoires.



“Le Torride”

Nouveau Chauffe-Bains distributeur d'eau chaude sous pression, avec **veilleuse de sûreté** (brevetée s. g. d. g.) Voir son fonctionnement au magasin.

Imprimerie de Monaco — 1903

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 65 mètres.

Novembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
17	768.0	767.8	767.5	768.0	768.1	16.5	17.2	16.8	16.2	16.0	63	Ouest.	Beau, nuageux.		
18	64.0	63.5	62.8	62.5	62.2	15.8	16.1	15.6	15.5	12.8	72	Nord-Ouest.	Nuageux.		
19	66.0	66.2	65.5	65.2	65.8	13.2	13.5	13.0	12.0	10.1	63	—	Nuageux, pluie.		
20	63.1	63.4	63.8	64.5	65.8	14.2	15.0	13.5	12.8	11.5	67	Calme.	Beau, nuageux.		
21	68.0	68.5	67.8	68.5	68.0	10.0	11.2	11.1	11.0	10.5	70	Est.	Pluie.		
22	70.2	70.5	70.2	69.8	68.5	11.8	12.5	12.0	11.0	10.4	70	Ouest.	Beau, quelq. nuages.		
23	66.0	67.5	68.1	70.5	73.2	13.8	14.8	14.2	13.1	13.0	68	—	Beau.		
DATES						17	18	16	20	21	22	23			
TEMPÉRATURES EXTREMES						Maxima	17.2	16.2	13.5	15.0	11.2	12.5	14.8		
						Minima	14.5	10.8	10.0	10.0	9.8	8.8	10.7	Pluie tombée : 28mm	